



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 octobre 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

**CE-2019-754**      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 2 ET 9 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 2 et 9 octobre 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

**CE-2019-755**      **MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE DE CANNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Cannes, dossier RS-19-236, comme illustré au plan numéro CRO-19-385 du 30 août 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroit</u>  | <u>En vigueur</u> |
|------------|-------------|---|-------------------|
| De Cannes  | Sud         | À partir d'un point situé à 97 m à l'ouest de la bretelle d'entrée du boulevard La Vérendrye Ouest, sur une distance de 29 m vers l'ouest | En tout temps     |

Implanter une zone d'arrêt interdit :

| <u>Rue</u> | <u>Côtés</u> | <u>Endroits</u>   | <u>En vigueur</u>                |
|------------|--------------|---|----------------------------------|
| De Cannes  | Est          | À partir du chemin Lebaudy, sur une distance de 323 m vers le sud                                       | En tout temps<br>Excepté autobus |
| De Cannes  | Sud          | À partir de la bretelle d'entrée du boulevard La Vérendrye Ouest, sur une distance de 51 m vers l'ouest | En tout temps<br>Excepté autobus |

Retirer une zone d'arrêt interdit :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroit</u>  | <u>En vigueur</u>                |
|------------|-------------|---|----------------------------------|
| De Cannes  | Sud         | À partir d'un point situé à 51 m à l'ouest de la bretelle d'entrée du boulevard La Vérendrye Ouest, sur une distance de 13 m vers l'ouest | En tout temps<br>Excepté autobus |

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées à la présente.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réfection de chaussée, conformément au plan numéro CRO-19-385 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-756

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LA RUE SAINT-LOUIS ET LE BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-676 du 5 juillet 2017, adjugeait un contrat d'un montant approximatif de 5 871 623,78 \$ incluant les taxes, à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux du projet de réfection du boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-169 du 21 mars 2018, autorisait à la firme Eurovia Québec Construction inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 398 813,99 \$ ainsi que des crédits pour un montant de 43 845,79 \$, donc un ajustement net au montant de 354 968,20 \$ incluant les taxes, dans le cadre du projet de réfection du boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest, portant ainsi le coût des travaux au montant de 6 226 591,98 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-618 du 22 août 2018, autorisait à la firme Eurovia Québec Construction inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 560 625,04 \$ incluant les taxes, dans le cadre du projet de réfection du boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest, portant ainsi le coût des travaux au montant de 6 787 217,02 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence, recommande un montant total de 232 006,45 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 159865 a déjà été approuvée pour un montant de 176 494,56 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 200 000 \$ dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 159865 pour un montant de 176 494,56 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission, sans impact budgétaire, d'un montant de 55 511,89 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., dans le cadre du projet de réfection du boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 232 006,45 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 7 019 223,47 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30788-011-92346 | 50 689,75 \$   | Aménagement du réseau routier et des sentiers récréatifs - 15-3045 – Boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney Ouest |
| 04-13493           | 2 414,09 \$    | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593           | 2 408,05 \$    | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2019.

Adoptée

**CE-2019-757**

#### **DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - RÉFECTION DU COLLECTEUR MONDOUX, PHASES 9 ET 10 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le début des travaux de réfection du collecteur Mondoux, phases 9 et 10, est prévu pour le 8 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de branchement de services municipaux au réseau existant doivent être faits à l'intersection des rues Saint-René Ouest et Saint-Marc;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être faits en partie en dehors des heures normales de jour et le dimanche étant donné le fort débit véhiculaire sur cet axe;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés en octobre 2019, selon les conditions météorologiques;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette période les travaux s'échelonnent sur trois à six journées consécutives;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intersection sera complètement fermée à la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur Entreprise G.N.P. inc. à réaliser des travaux de branchement de réseaux municipaux à l'intersection des rues Saint-René Ouest et Saint-Marc, pour une période de trois à six journées consécutives au mois d'octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-758

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - REMPLACEMENT DE CINQ CAMÉRAS DE SURVEILLANCE SUR L'AUTOROUTE 50 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT, DE TOURAINE, DE POINTE-GATINEAU ET DU CARREFOUR-DE-L'HOPITAL - CÉDRIC TESSIER, NATHALIE LEMIEUX, MYRIAM NADEAU ET GILLES CARPENTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports doit réaliser des travaux de remplacement des caméras de surveillance sur cinq sites de l'autoroute 50;

**CONSIDÉRANT QUE** les cinq sites visés sont situés près de la rue Le Baron, près du chemin des Terres, près du boulevard Gréber, près de la rue Louis-Hébert et près du boulevard Montclair, tel qu'illustré aux croquis numéros CRO-19-399 à CRO-19-403;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être réalisés entre le 1<sup>er</sup> et le 22 novembre 2019, selon la date de livraison des équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports vise idéalement la semaine du 4 novembre 2019 pour réaliser le remplacement des caméras;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être réalisés sur deux nuits consécutives, sauf si les conditions météorologiques ne le permettent pas;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux, la circulation sur l'autoroute sera grandement affectée;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports désire réaliser les travaux de nuit, le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports à réaliser un remplacement de caméras sur cinq sites de l'autoroute 50 pour une durée maximale de deux nuits, dans la même semaine entre le 1<sup>er</sup> et le 22 novembre 2019;

De plus, ce comité demande au ministère des Transports d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2019-759

**SOUSSION 2019 SP 172 - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020 - LOT 1 (RUE CHRISTOPHE-COLOMB ET BOULEVARD GRÉBER) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CHAGNON ET GILLES CARPENTIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme T.G.C. inc., 1304, rue des Sables, Sherbrooke, Québec, J1J 1B4, pour les travaux du lot 1 du Programme d'aménagement et de réfection du réseau routier 2019-2020, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 3 066 939,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 août 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                    |
|--------------|----------------|---|
| 06-30842-007 | 265 000,00 \$  | Taxe dédiée 2018 –<br>Rue Christophe Colomb - Aqueduc |
| 06-30842-008 | 170 000,00 \$  | Taxe dédiée 2018 –<br>Rue Christophe Colomb - Égouts  |
| 06-30842-009 | 300 000,00 \$  | Taxe dédiée 2018 –<br>Rue Christophe Colomb - Pavage  |
| 18-18010-218 | 412 907,63 \$  | Taxe dédiée 2018 –<br>Rue Christophe Colomb - Pavage  |
| 18-18010-219 | 28 873,66 \$   | Taxe dédiée 2018 –<br>Rue Christophe Colomb - Aqueduc |
| 18-18010-220 | 46 830,69 \$   | Taxe dédiée 2018 –<br>Rue Christophe Colomb - Égouts  |
| Futur FDI    | 234 122,13 \$  | Taxe dédiée 2019 –<br>Boulevard Gréber – Aqueduc      |
| Futur FDI    | 349 923,34 \$  | Taxe dédiée 2019 –<br>Boulevard Gréber - Égouts       |
| Futur FDI    | 992 866,90 \$  | Taxe dédiée 2019 –<br>Boulevard Gréber - Pavage       |
| 04-13493     | 133 374,18 \$  | TPS à recevoir - Ristourne                            |
| 04-13593     | 133 040,74 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne                            |

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-760

**RÉSILIATION DE CONTRAT - 2018 SP 161 - TAMISAGE DE BALAYURES DE RUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-722 du 26 septembre 2018, octroyait à la firme 6535755 Canada inc., Paysagiste Envert et Fils un contrat pour le tamisage de balayures de rues, pour un montant approximatif pour trois années de 193 158 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les essais effectués par le Service des travaux publics pour la valorisation des balayures en régie n'ont pas été concluants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité résilie le contrat de la firme 6535755 Canada inc., Paysagiste Envert et Fils un contrat pour le tamisage de balayures de rues, octroyé par la résolution numéro CE-2018-722 du 26 septembre 2018.

Adoptée

CE-2019-761

**SOUMISSION 2019 SP 138 - FOURNITURE DE VÉHICULES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Kia Québec, 5055, boulevard des Gradins, Québec, Québec, G2J 1E5, pour la fourniture de véhicules utilitaires sport, pour un montant total de 173 152,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 août 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 11-19014-006-92347 | 36 094,15 \$   | Programme de remplacement - Véhicules et machinerie – Service de sécurité incendie - Camion utilitaire - 110FC318         |
| 11-19014-010-92348 | 36 094,15 \$   | Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Service de sécurité incendie - Camion utilitaire - 110FC321         |
| 11-19011-001-92349 | 36 094,15 \$   | Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Service de sécurité incendie - Véhicules utilitaires sport incendie |
| 11-19011-002-92350 | 36 094,15 \$   | Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Service de sécurité incendie - Véhicules utilitaires sport incendie |
| 04-13493           | 6 875,88 \$    | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593           | 6 858,72 \$    | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-762

**SOUSSION 2019 SP 268 - SERVICE DE REMORQUAGE ET GESTION DES FOURRIÈRES MUNICIPALES - SERVICE DE POLICE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le service de remorquage et gestion des fourrières municipales, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 4 septembre 2019, à savoir :

- À la firme 153362 Canada inc. - Remorquage Henrie, 25, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M9, pour un montant total approximatif, pour cinq ans, de 576 386,92 \$ incluant les taxes, pour le secteur 1 (Hull et Aylmer);
- À la firme 3462820 Canada inc. - Remorquage Tin-Tin, 372, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8P 8B3, pour un montant total approximatif, pour cinq ans, de 951 418,13 \$ incluant les taxes, pour le secteur 2 (Gatineau, Buckingham et Masson-Angers).

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-763

**SOUSSION 2019 SP 156 - SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la Stratégie municipale de stationnement intégré, il a été recommandé lors du comité plénier du 12 septembre 2017 (CP-2017-02-12P4) d'acquérir une solution de paiement mobile pour le stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la présentation du budget 2019, le conseil a autorisé la direction générale à acquérir la solution de paiement mobile;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition de la solution de paiement mobile n'engendre aucune considération financière pour la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme PayByPhone Technologies inc., 403-1168, rue Hamilton, Vancouver, Colombie-Britannique, V6B 2S2, pour la solution de paiement mobile de stationnement, pour un montant total approximatif pour cinq ans de 359 296,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 septembre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Adoptée

CE-2019-764

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 37**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches numéro 37 :

| Numéros des listes               | Descriptions                     | Montants      | Périodes                       |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|--------------------------------|
| Liste PA numéro 36               | Pièces de comptes à payer        | 20 312,69 \$  | 30 septembre au 4 octobre 2019 |
| Liste PD numéro 39               | Pièces de comptes à payer        | 830 645,44 \$ | 30 septembre au 4 octobre 2019 |
| Liste des réquisitions numéro 38 | Pièces de comptes à payer        | 4 208,51 \$   | 30 septembre au 4 octobre 2019 |
| Liste des embauches numéro 37    | Embauche du personnel temporaire | 351 179,53 \$ | 22 au 28 septembre 2019        |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-765

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 POUR UN MONTANT TOTAL DE 481 623,59 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 481 623,59 \$ pour la période du 26 septembre au 2 octobre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-766

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 38**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 39 ainsi que la liste des embauches numéro 38 :

| Numéros des listes               | Descriptions                     | Montants      | Périodes                       |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|--------------------------------|
| Liste PD numéro 40               | Pièces de comptes à payer        | 933 843,55 \$ | 7 au 11 octobre 2019           |
| Liste des réquisitions numéro 39 | Pièces de comptes à payer        | 6 875,46 \$   | 7 au 11 octobre 2019           |
| Liste des embauches numéro 38    | Embauche du personnel temporaire | 461 900,27 \$ | 29 septembre au 5 octobre 2019 |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-767

**MODIFICATION D'UNE SERVITUDE D'ENTRETIEN DE FOSSÉ - LOT 4 300 828 - 1546, RUE D'ALMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER**

**CONSIDÉRANT QU'**une servitude de fossé en faveur de la Ville de Gatineau a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 3 mai 1993, sous le numéro 469 602 sur une partie du lot 16, Rang 4, Canton de Templeton, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** cette partie du lot 16, Rang 4, Canton de Templeton, circonscription foncière de Hull a fait l'objet de différentes opérations cadastrales et est dorénavant désignée comme étant le lot 4 300 828 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** le fossé de drainage existant sur le lot 4 300 828 du cadastre du Québec, devra être déplacé afin de permettre la construction d'une résidence sur ce même lot;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais de déplacement du fossé existant sont à la charge du propriétaire en incluant les services professionnels associés à la modification de la servitude;

**CONSIDÉRANT QU'**en conséquence, il y a lieu de modifier l'assiette de la servitude telle que créée aux termes de l'acte publié sous le numéro 469 602 au Bureau de la publicité foncière de Hull afin de correspondre aux besoins révisés projetés du drainage et du fossé;

**CONSIDÉRANT QU'**après consultation des services municipaux concernés, il appert qu'une telle modification de la servitude n'aurait aucune incidence pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette modification de servitude :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification à l'assiette de la servitude de fossé publiée au Bureau de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 469 602, tel que démontré au plan préparé par monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8817 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2019-768

**ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'OUTAOUAIS POUR RÉALISER UNE ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS VACANTS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU ET DU LAC-BEAUCHAMP – MYRIAM NADEAU ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais a proposé à la Ville de Gatineau de réaliser une évaluation d'impact sur la santé dans le cadre du projet de revitalisation des terrains vacants dans les districts électoraux de Pointe-Gatineau et du Lac-Beauchamp;

**CONSIDÉRANT QU'**une évaluation d'impact sur la santé consiste en une démarche prospective qui cherche à prévoir les effets potentiels d'un projet sur la santé et la qualité de vie de la population et à formuler des recommandations pour soutenir la prise de décision;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une pratique innovante qui se fonde sur la collaboration entre les professionnels de santé publique et les partenaires municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a entériné le 16 avril 2019, un protocole d'entente avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement pour les terrains vacants des districts électoraux de Pointe-Gatineau et du Lac-Beauchamp;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit accepter l'entente de collaboration avec la Direction de santé publique de l'Outaouais pour permettre la réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte l'entente de collaboration avec la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais pour la réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé sur le plan directeur pour l'aménagement des terrains vacants des districts électoraux de Pointe-Gatineau et du Lac-Beauchamp à la suite des inondations;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente de collaboration entre la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais et la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2019-769

**SUBVENTION DE 20 000 \$ - CINÉ JONCTION - FRAIS POUR ASSURER UNE PROGRAMMATION DIVERSIFIÉE POUR LE PROJET DE CINÉ-CLUB - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** Ciné Jonction, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement afin de couvrir les frais pour assurer une programmation diversifiée pour le projet de ciné-club;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Isabelle N. Miron souhaite accorder la subvention demandée à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de plus de 5 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre de Ciné Jonction, 31, rue Pilon, Gatineau, Québec, J8X 2A8, à titre de subvention pour le projet de ciné-club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE              | MONTANT   | DESCRIPTION  |
|--------------------|-----------|--|
| 02-79936-972-92345 | 20 000 \$ | Madame la conseillère Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|-----------|---|
| 02-79936-692 | 20 000 \$ |           | Madame la conseillère Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Équipement non capitalisable |
| 02-79936-972 |           | 20 000 \$ | Madame la conseillère Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions    |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2019.

Adoptée

**CE-2019-770**

**SUBVENTION DE 10 000 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - FRAIS POUR LA DÉMARCHE CITOYENNE POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOTS VACANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'Animation Familiale, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement afin de couvrir les frais pour assurer la démarche citoyenne d'aménagement des lots vacants;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Myriam Nadeau souhaite accorder la subvention demandée à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de plus de 5 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre du Centre d'Animation Familiale, 1312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2M7, à titre de subvention pour la démarche citoyenne d'aménagement des lots vacants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT   | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|---|
| 02-79941-972 | 10 000 \$ | Madame la conseillère Myriam Nadeau –<br>District électoral de Pointe-Gatineau -<br>Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

| POSTE        | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|-----------|---|
| 02-79941-692 | 10 000 \$ |           | Madame la conseillère Myriam Nadeau<br>– District électoral de Pointe-Gatineau<br>- Aménagement - Équipement non<br>capitalisable |
| 02-79941-972 |           | 10 000 \$ | Madame la conseillère Myriam Nadeau<br>– District électoral de Pointe-Gatineau<br>- Aménagement - Subventions                     |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2019.

Adoptée

**CE-2019-771**

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 115189**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective des brigadiers le 24 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 12.9 à l'effet qu'un salarié surnuméraire perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

**CONSIDÉRANT QU'**en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi du brigadier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 115189.

Adoptée

**CE-2019-772**

**SOUSSION 2018 SP 086 - RÉAMÉNAGEMENT DES RUES LAVAL, KENT ET VICTORIA AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - PHASE 3 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., 750, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour les travaux de réaménagement des rues Laval, Kent et Victoria sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un total révisé approximatif de 13 595 850,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée le 10 juin 2019, et ce, comme état la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b>  | <b>DESCRIPTION</b>                                |
|--------------|-----------------|---|
| Futur FDI    | 4 254 654,00 \$ | Proforma – Plan triennal d’investissements - 2019 |
| Futur FDI    | 837 000,00 \$   | Contribution d’un tiers                           |
| Futur FDI    | 1 182 000,00 \$ | Contribution Hydro-Québec                         |
| Futur FDI    | 2 532 747,00 \$ | Augmentation de la dette PDI 2015-2018            |
| 06-30775-002 | 1 802 000,00 \$ | Travaux aménagement urbain PDI - Enfouissement    |
| 06-30775-003 | 1 133 000,00 \$ | Travaux aménagement urbain PDI - Aménagement      |
| 18-18025-001 | 673 422,84 \$   | Travaux aménagement urbain PDI - Aménagement      |
| 04-13493     | 591 252,48 \$   | TPS à recevoir – Ristourne                        |
| 04-13593     | 589 774,35 \$   | TVQ à recevoir- Ristourne                         |

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> MARIE-CLAUDE THIBEAULT**  
Greffière adjointe  
Comité exécutif